

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 13 février 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 13 février 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Octroi de contrat - Copicom - Location d'imprimantes/photocopieurs - Divers services

2.3 Projet de loi numéro 150 et compétence métropolitaine en matière agricole

2.4 Adoption - Règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle

2.5 Adoption du Règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe

2.6 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 325-4 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Fin de période d'essai et obtention du statut de surnuméraire avec droit de rappel de madame Marie-Louise Robichaud

3.2 Embauche d'un technicien en infrastructures municipales

3.3 Autorisation signature - Lettre d'entente numéro 2018-08 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2018-2020 – Programme Générations@Branchées

5.2 Autorisation de signature – Contrat BIBLIOPRESTO 2017-2019 – Ressource numérique MesAieux.com

5.3 Demande de soutien financier – Tournoi de hockey mineur de Delson - Année 2018

5.4 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – Athlètes CHEERLEADING Émilie Tremblay et Audrey Bergeron-Gosselin

5.5 Demande de soutien financier - Prêt de salle gratuite pour la tenue d'une activité de financement pour la Dystrophie musculaire du Canada - Division du Québec

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Demande de subvention - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Vente d'un habit de combat

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Avis de motion - Règlement numéro 401-29 modifiant le règlement de zonage numéro 401

8.3 Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 401

8.4 Recommandation à la CPTAQ - Demande d'aliénation du lot 6 202 413 projeté du cadastre du Québec

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Question des gens de la salle

9.4.Levée de la séance

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-02-027 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-02-028 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2018.

18-02-029 Octroi de contrat - Copicom - Location d'imprimantes/photocopieurs - Divers services

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe de procéder à l'ajout ainsi qu'au remplacement d'imprimantes/photocopieurs dans divers services de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de location de sept (7) imprimantes/photocopieurs, incluant un contrat de service, à Copicom Inc. au prix de 195,21 \$, taxes incluses, par mois, pour un terme de soixante (60) mois, soit un total de 11 712,27\$, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées à leur soumission du 25 janvier 2018.

Ce contrat comporte également un coût d'opération équivalent approximativement au deux tiers du coût de location.

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02 131 00 514, 02 220 00 514, 02 310 00 514, 02 311 00 514, 02 610 00 514 et 02 770 00 514 pour l'année 2018 et réservées au budget pour les années 2019 à 2023.

18-02-030 Projet de loi numéro 150 et compétence métropolitaine en matière agricole

CONSIDÉRANT que le 31 octobre 2017, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 150 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017, qui aborde une vingtaine de champs d'intervention de nature diverse;

CONSIDÉRANT que dans le projet de loi n°150, les dispositions de nature fiscale, financière et foncière touchant exclusivement le territoire et l'activité agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) confèrent le pouvoir :

a) aux municipalités (art.278) :

- de percevoir une nouvelle taxe sur les terres agricoles exploitables mais non exploitées (friches);
- de constituer un Fonds local, alimenté par les revenus produits de la taxe sur les terres non exploitées et de dédier ces sommes à des fins exclusivement agricoles;

b) à la CMM (art.277) :

- de prendre toute mesure visant à favoriser le développement agricole sur son territoire (nouvelle compétence à sa Loi constitutive);
- de constituer un Fonds métropolitain affecté à la remise en culture;
- d'exiger à des fins compensatoires, le versement d'une contribution municipale, qu'elle fixe par règlement, lorsqu'un lot est exclu du territoire métropolitain;

c) au gouvernement du Québec (art.279) :

- d'assortir d'une ordonnance d'inclusion, d'une superficie équivalente, toute décision lorsqu'il exclut du territoire situé en ZAP pour son propre compte;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n°150 vise à octroyer à la CMM une nouvelle compétence en matière de développement agricole qui lui permettrait d'exiger aux municipalités, à des fins compensatoires, le versement d'une contribution municipale lorsqu'un lot est exclu de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que dans une correspondance datée du 17 janvier dernier et transmise à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, laquelle est chargée d'étudier le projet de loi n°150, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (ci-après la « Table ») demandait la suspension des articles 276 à 279 relatifs à cette nouvelle compétence, le temps que les municipalités de la couronne Sud soient consultées;

CONSIDÉRANT que plus de 49% de la zone agricole permanente de la CMM est située sur le territoire des municipalités de la couronne Sud et que près de 43% de celle-ci se retrouve sur le territoire des municipalités de la couronne Nord, pour une superficie totale équivalente à près de 92% de la zone agricole, située dans les deux couronnes (voir annexe) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités des couronnes Sud et Nord ne possèdent que 8 des 28 sièges du Conseil d'administration de la CMM, soit moins de 29% des voix, et que près de 92% du territoire agricole est situé dans les deux couronnes, la Table constate un vice de représentativité évident et inéquitable avec cette nouvelle compétence en matière de territoire et d'activités agricoles, telle qu'introduite par le projet de loi n°150;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe s'oppose à l'octroi d'une nouvelle compétence à la Communauté métropolitaine de Montréal, tel que présenté au projet de loi n°150 - Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017 et qui lui permettrait d'exiger aux municipalités, à des fins compensatoires, le versement d'une contribution municipale lorsqu'un lot est exclu de la zone agricole permanente.

DE DEMANDER à la Commission des finances publiques du gouvernement du Québec d'entendre les représentations de la MRC de Roussillon à cet effet, lors des consultations particulières prévues pour l'étude du projet de loi n°150.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Président de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, M. Raymond Bernier, au ministre des Finances, M. Carlos Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Lucie Charlebois, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux.

18-02-031 Adoption - Règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 23 janvier 2018

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle.

18-02-032 Adoption du Règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 23 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal Le Reflet du 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 424 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Philippe.

AM-2018-03 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 325-4 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 325-04 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire l'outrage à un policier ou à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

b) PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 325-04 a pour objet d'interdire l'outrage à un policier ou à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, de même que de l'insulter, de l'injurier, en sa présence ou non, ou sur un réseau social.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-02-033 Fin de période d'essai et obtention du statut de surnuméraire avec droit de rappel de madame Marie-Louise Robichaud

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé embauché à titre surnuméraire est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu, à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit également qu'un employé surnuméraire bénéficie d'un droit de rappel après avoir complété ladite période de probation;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Louise Robichaud a été embauchée à titre d'employée surnuméraire le 14 juin 2016, en vertu de la résolution numéro 16-06-143;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de madame Robichaud s'est terminée le ou vers le 16 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité que madame Marie-Louise Robichaud soit reconnue employée surnuméraire avec droit de rappel, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période d'essai.

De modifier l'annexe B de la convention collective afin d'y ajouter le nom de madame Robichaud.

18-02-034 Embauche d'un technicien en infrastructures municipales

CONSIDÉRANT le nouveau poste de technicien en infrastructures municipales à la division du génie des Services techniques;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Djamel Bouhmidi au poste de technicien en infrastructures municipales à compter du 26 février 2018.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

Le salaire attribué à monsieur Bouhmidi à l'embauche est celui de l'échelon 4 de la classe 8.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-310-00-111.

18-02-035 Autorisation signature - Lettre d'entente numéro 2018-08 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

CONSIDÉRANT QUE la Ville poursuit une démarche de restructuration de son Service du génie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette restructuration, le poste de secrétaire-réceptionniste au Service des travaux publics doit être aboli;

CONSIDÉRANT l'accord obtenu de la part de madame Danielle Patenaude relativement aux conditions de sa fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, relativement à l'abolition du poste de secrétaire-réceptionniste au Service des travaux publics et à la fin d'emploi de madame Danielle Patenaude.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités budgétaires du poste 02-310-00-111.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-02-036 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 12 janvier au 2 février 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-01-12	M 330 à M 333 et 36436 à 36454	124 684,05 \$
2018-01-15	36455 à 36474	266 581,15 \$
2018-01-26	M 334 à M 338 et 36587 à 36598	89 533,93 \$
2018-02-01 et 2018-02-02	36599 à 36624	69 135,84 \$
TOTAL		549 934,97 \$

18-02-037 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-02		227 902,17 \$	FAG	36637 à 36739
2	2018-02	Règlement #397	10 872,22 \$	FDI	116 et 117
TOTAL			238 774,39 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-02-038 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2018-2020 – Programme Générations@Branchées

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec concernant les conditions et les modalités d'utilisation des documents et visuels GÉNÉRATIONS@BRANCHÉES, un programme intergénérationnel de jumelage informatique.

La lettre d'entente prend effet à la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2020. Elle peut être renouvelée automatiquement à la fin du terme initial pour des périodes successives de trois (3) ans.

La 1ère année du programme est entièrement financée par le Ministère de la Famille. Le coût pour les années 2019 et 2020 s'établira comme suit : cotisation de base de 105 \$ plus 0,005\$/habitant. Ce montant n'est pas taxable.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-770-00-414.

**18-02-039 Autorisation de signature – Contrat BIBLIOPRESTO
2017-2019 – Ressource numérique MesAieux.com**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Bibliopresto.ca concernant les conditions et les modalités d'utilisation de MesAieux.com, une ressource accessible en ligne, destinée à l'ensemble des abonnés de la bibliothèque municipale.

Ce contrat prend effet à compter du 1er février 2017 et il est d'une durée de trente-six (36) mois. Il comporte une dépense de 141 \$, plus les taxes, par année, moins 15 % du montant, lequel est pris en charge par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour un coût total de 120 \$, plus les taxes, par année.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-770-00-414.

**18-02-040 Demande de soutien financier – Tournoi de hockey
mineur de Delson - Année 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière de l'Association de hockey mineur Delson/Saint-Philippe pour l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Delson qui se tiendra du 25 mars au 7 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Affilié»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ à l'Association de Hockey mineur Delson/Saint-Philippe pour l'organisation du Tournoi de hockey mineur de Delson pour l'année 2018.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 991.

**18-02-041 Demande de soutien financier – Politique de
reconnaissance et de soutien aux organismes – Athlètes
CHEERLEADING Émilie Tremblay et Audrey Bergeron-
Gosselin**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière de l'athlète Émilie Tremblay, ainsi que l'athlète Audrey Bergeron-Gosselin pour leur participation à la compétition mondiale de Cheerleading, catégorie Junior (14 ans et moins), qui se tiendra à Orlando en Floride, du 25 avril au 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Tremblay et Audrey Bergeron-Gosselin répondent aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme «Athlète»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ à Émilie Tremblay, ainsi qu'une aide financière de 200 \$ à Audrey Bergeron-Gosselin, pour leur participation à la compétition mondiale de Cheerleading qui se tiendra à Orlando en Floride.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 710 00 991.

18-02-042 Demande de soutien financier - Prêt de salle gratuite pour la tenue d'une activité de financement pour la Dystrophie musculaire du Canada - Division du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Dystrophie musculaire Canada - Division du Québec organise une levée de fonds dans le cadre d'un tournoi de cartes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande pour le prêt d'une salle sans frais de madame Mylène Mantha, une citoyenne engagée dans cette levée de fonds, elle-même atteinte d'amyotrophie spinale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Dystrophie musculaire Canada n'est pas reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder son appui à une telle initiative;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder gratuitement la salle Joseph-Normandin à l'organisme Dystrophie musculaire Canada - Division du Québec dans le cadre de l'activité de levée de fonds «Tournoi de cartes annuel» qui aura lieu le 28 avril 2018.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-02-043 Demande de subvention - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

CONSIDÉRANT le réaménagement du parc Anatole-Lussier prévu au cours de l'été 2018;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet «Réaménagement du parc Anatole-Lussier» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Philippe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Saint-Philippe autorise Beaupré et associés à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SÉCURITÉ INCENDIE

18-02-044 Vente d'un habit de combat

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie dispose d'un habit de combat incendie usagé dont il souhaite se départir,

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente d'un habit de combat au coût de 200 \$ à la Régie incendie Saint-Constant-Sainte-Catherine.

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-02-045 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 janvier 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses	Zone concernée	Recommandation
18.01.31.05	garage isolé	380, rue Deneault	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire isolé et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-001
PERMIS DE RÉNOVATION				
No recommandation	Type de rénovation	Adresses	Zone concernée	Recommandation
18.01.31.06	rénovations extérieures	1810, route Édouard-VII	H-15	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment résidentiel, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-002
18.01.31.07	agrandissement du bâtiment principal	100, rue Lavallée	H-106	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment résidentiel, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-003

AM-2018-04 Avis de motion - Règlement numéro 401-29 modifiant le règlement de zonage numéro 401

Avis de motion est donné par Manon-Josée D'Auteuil qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 401-29 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin:

- 1) de réduire de 2 à 1 la hauteur en étages minimale et de 3 à 1 le nombre de logements maximal par bâtiment pour les bâtiments unifamiliaux isolés dans la zone H-07;
- 2) d'autoriser les classes d'usages H-1: Habitation unifamiliale en structure jumelée et P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel dans la zone H-15;
- 3) de ne plus autoriser les classes d'usages H-1 : Habitation unifamiliale en structure isolée, H-3: Habitation trifamiliale et H-5: Habitation multifamiliale de 7 logements et plus; C-4: Commerce d'hébergement et de restauration ainsi que C-5: Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique dans la zone H-15;
- 4) de créer la zone H-29 au détriment de la zone H-15 et d'y autoriser les classes d'usages H-5 : Habitation multifamiliale de 7 logements et plus en projet intégré seulement et P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel;
- 5) d'agrandir la zone H-07 au détriment de la zone H-15;
- 6) d'agrandir la zone H-26 au détriment de la zone H-15.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

18-02-046 Adoption – 1er projet du Règlement numéro 401-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 401

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 401-29 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 401 afin:

- 1) de réduire de 2 à 1 la hauteur en étages minimale et de 3 à 1 le nombre de logements maximal par bâtiment pour les bâtiments unifamiliaux isolés dans la zone H-07;
- 2) d'autoriser les classes d'usages H-1: Habitation unifamiliale en structure jumelée et P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel dans la zone H-15;
- 3) de ne plus autoriser les classes d'usages H-1 : Habitation unifamiliale en structure isolée, H-3: Habitation trifamiliale et H-5: Habitation multifamiliale de 7 logements et plus; C-4: Commerce d'hébergement et de restauration ainsi que C-5: Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique dans la zone H-15;
- 4) de créer la zone H-29 au détriment de la zone H-15 et d'y autoriser les classes d'usages H-5 : Habitation multifamiliale de 7 logements et plus en projet intégré seulement et P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel;
- 5) d'agrandir la zone H-07 au détriment de la zone H-15;
- 6) d'agrandir la zone H-26 au détriment de la zone H-15.

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue le 1er mars 2018, à 19 h. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

18-02-047 Recommandation à la CPTAQ - Demande d'aliénation du lot 6 202 413 projeté du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Steden inc. a déposé une demande d'aliénation du lot 2 713 711 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a appuyé la demande d'aliénation par sa résolution 16-06-165;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire 413 132 de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec qui refuse la demande d'aliénation;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette orientation préliminaire, l'entreprise Steden inc. a modifié sa demande d'aliénation et veut procéder à la vente du lot 6 202 413 (projeté) du cadastre du Québec à Ferme Grains d'or inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Steden inc. reste propriétaire du lot 6 202 414 (projeté) du cadastre du Québec qui est contigu audit 6 202 413;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions relatives aux affectations du sol du Plan d'urbanisme numéro 400 et du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) soumise par Entreprise Steden inc. ayant pour objet d'autoriser l'aliénation du lot 6 202 413 (projeté) du cadastre du Québec.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

11 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-02-048 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 47.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière